

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1999

Québec, le 18 février 1999

Madame Lise Vallée  
Directrice des études par intérim  
Cégep de Saint-Laurent  
625, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 février 1999, des mesures prises par le Cégep de Saint-Laurent pour donner suite à son rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines*. C'est avec plaisir que je vous informe que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes ont été données à son évaluation. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Le rapport d'évaluation comportait cinq recommandations dont la première portait sur l'appropriation des objectifs du programme en vue de l'implantation d'une approche programme mieux intégrée et plus structurée. Les travaux du Comité de programme de Sciences humaines dont ceux concernant l'orientation commune du programme, la révision du programme et l'élaboration du profil du diplômé s'inscrivent bien dans l'objectif de cette recommandation et favorisent le développement de l'approche programme. La deuxième recommandation visait à structurer les profils du programme autour de problématiques mieux définies. La révision des maquettes de cours, les cours communs offerts à la première année dans trois des quatre profils et l'élaboration de plans cadres constituent des mesures adéquates. La troisième recommandation était de procéder à l'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation notamment sur les plans de la conformité, des exigences et de l'équité. L'application rigoureuse de la PIEA faite par les départements et le Comité de programme semble offrir les garanties nécessaires et répond bien à cette recommandation. La Commission souligne l'initiative prise par le Collège concernant son projet d'autoévaluation de l'application de sa PIEA et considère que ceci pourrait avoir un impact positif sur la qualité des plans de cours et des instruments d'évaluation.

L'autre recommandation concernait l'adoption d'un projet éducatif. Le Collège a adopté en janvier 1998 un projet éducatif énonçant les orientations qu'il entend privilégier dans

la gestion et les activités du Collège. La Commission estime que les visées éducatives du projet prennent en considération les spécificités du Collège et de la clientèle. Elle note également l'importance accordée au renforcement de la culture de l'effort. La dernière recommandation portait sur les mesures à prendre en vue d'imprimer, dans le développement et la gestion pédagogique du programme, un leadership plus affirmé. Le Collège a exercé un leadership très efficace comme le démontre la qualité des nombreuses réalisations dont celles du Comité de programme. Ses travaux l'ont amené à raffermir la concertation et à favoriser la communication. Ce Comité a mis en place des modalités de fonctionnement qui lui permettent de remplir adéquatement son mandat.

La Commission prend note que le Collège a donné suite à plusieurs suggestions et invitations qui lui avaient été formulées et souligne sa satisfaction à cet égard.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Laurent a fait un travail considérable et a pris des mesures efficaces pour améliorer la qualité de la formation donnée. Elle signale les efforts consentis par les enseignants, le Comité de programme et la Direction du Collège. La Commission considère maintenant que le programme de *Sciences humaines* offert au Cégep de Saint-Laurent est de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer